

Ici, la MEL améliore vos conditions de circulation



MISE À 2x2 VOIES DE LA D700 (entre la D6D et la D952)

LA CONCERTATION

La concertation publique est une procédure réglementaire introduite dans les textes (articles L103-2) du code de l'urbanisme. Elle a pour but d'échanger avec les citoyens, en amont d'un projet, de manière à les associer à son élaboration.

Le projet de mise à 2x2 voies de la D 700 entre la D 6d et la D 952 initialement sous maîtrise d'ouvrage du département a été soumis à concertation du 17 novembre au 15 décembre 2014 et donné lieu à 2 réunions publiques à Villeneuve d'Ascq, et à Hem, respectivement le 28 novembre et le 15 décembre 2014.

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles (MAPTAM du 27 janvier 2014) et de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est vu transférer à partir du 1er janvier 2017 la totalité de ce projet.

Il appartient donc à la MEL de reprendre et poursuivre cette opération qui constitue un projet très important pour le territoire, en raison des difficultés de circulation constatées sur la D 700, mais également en raison des perspectives de développement et de redynamisation de secteurs d'activités dans ce secteur Nord Est de la métropole. Cette procédure viendra clore le processus de concertation engagé par le Département.

Elle permet au public de s'exprimer auprès de la MEL et ainsi d'enrichir le projet.

LES TEMPS FORTS

A) du 10 septembre 2018 au 05 octobre 2018.

Ce premier temps fort propose une mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre à la fois en mairie d'Hem et de Villeneuve d'Ascq.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet lillemetropole.fr, sur la page dédiée à la concertation.

B) Réunions publiques.

Le 20/09/2018 à 19h réunion publique,

Salle des Fêtes, 36 rue du général Leclerc à Hem

Le 25/09/2018 à 18h réunion publique,

Patio de la salle concorde rue Carpeaux à Villeneuve d'Ascq

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Toute personne intéressée par le projet pourra faire part de ses remarques :

- au travers des registres mis à la disposition du public en mairies de Hem et de Villeneuve d'Ascq, ainsi que sur le registre électronique sur le site internet lillemetropole.fr;
- par courrier adressé à Monsieur le Vice-président de la Métropole Européenne de Lille en charge de la Voirie et des Espaces Publics, 1 rue du Ballon – CS 50749 – 59034 LILLE CEDEX.

Les observations recueillies dans le cadre de la concertation seront toutes analysées avant de dresser un bilan qui sera soumis à l'approbation des élus métropolitains dans le cadre d'une délibération ultérieure.

